

MODE DE PARTICIPATION

1. Remplir la section du formulaire qui correspond à la nature de vos actions ou de votre projet.
2. Joindre au moins trois (3) photographies permettant d'apprécier le détail des travaux réalisés, de saisir la nature du projet soumis ou de présenter l'individu mis en candidature.
3. Retourner le formulaire avant le 6 mars 2009 auprès de votre agente de développement culturel.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 9 avril 2009 à 17h00 au Musée d'art contemporain de Baie-St-Paul.

Par la suite, les lauréats de Charlevoix et de seize autres MRC et villes participantes seront mis à l'honneur le 13 juin prochain alors que le Conseil de la culture des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches tiendra un grand événement de reconnaissance des projets de tout ordre s'étant démarqués sur ce territoire.



CLD de la MRC de Charlevoix-Est

Catherine Gagnon
6, rue Desbiens, bureau 100
Clermont (Qc)
G4A 1B9

Tél. : 418-439-4614 p. 223
catherine.gagnon@cldcharlevoixest.ca

www.cldcharlevoixest.ca

MRC de Charlevoix

Annie Vaillancourt
4, place de l'Église, local 201
Baie-Saint-Paul (Qc)
G3Z 1T2

Tél. : 418-435-2639 p. 317
availlancourt@mrccharlevoix.ca

www.mrccharlevoix.ca

Pour se procurer le formulaire, ou pour plus de détails, contactez votre agente de développement culturel ou consultez le site WEB.

DES PARTENAIRES FIDÈLES

Plusieurs partenaires permettent de faire connaître vos actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine charlevoisien.

- BMR • L'Hebdo Charlevoisien • Le Musée de Charlevoix • Le Carrefour culturel Paul-Médéric • La Corporation Lumière Image de Charlevoix • Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul • Le Centre d'études collégiales de Charlevoix • Le Service de Transport Collectif de Charlevoix-Est.



CONCOURS

LES PRIX DU PATRIMOINE DE CHARLEVOIX

Faites connaître vos actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine

Catégories de participation

1. Conservation et préservation
2. Interprétation et diffusion
3. Porteur de tradition

Prix de participation pour ceux qui partageront une observation ou une découverte.

3E ÉDITION

Les prix du patrimoine
Régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

CONCOURS

Le concours *Les Prix du patrimoine de Charlevoix* vise à souligner et à mettre en lumière les actions de conservation et de préservation ainsi que d'interprétation et de diffusion, des individus ou organismes qui ont fait le choix de mettre en valeur notre patrimoine exceptionnel.

Le concours *Les Prix du patrimoine de Charlevoix* provient d'une association de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est en collaboration avec le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

OBJECTIFS

Reconnaître et promouvoir les réalisations et les actions en conservation et mise en valeur du patrimoine de nos milieux;

Accroître la sensibilisation du public et des autorités municipales à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel;

Favoriser le réseautage du milieu du patrimoine culturel des territoires de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches.



ADMISSIBILITÉ

Le concours permet aux individus, aux organismes, aux entreprises privées ainsi qu'aux municipalités de soumettre leur propre candidature, ou celle d'un tiers, dans les catégories suivantes :

- 1) *Conservation et préservation,*
- 2) *Interprétation et diffusion,*
- 3) *Porteur de tradition.*

Et pour ceux et celles qui auraient repéré un ou des détails architecturaux qui traduisent le caractère patrimonial de nos bâtiments, la catégorie *Observations et découvertes* leur permet de nous les partager.

Les projets présentés dans la catégorie 1) et 2) doivent avoir été réalisés entre janvier 2007 et décembre 2008. •Le candidat ne peut avoir déposé deux dossiers dans la même catégorie. Il est entendu que sont exclues les reconnaissances à titre posthume.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des lauréats sera basée sur plusieurs critères : l'intérêt patrimonial, l'originalité, la pertinence, la qualité, l'impact, la signification pour la collectivité, le rayonnement et l'intégration.



CATÉGORIES DE PRIX

1. Conservation et préservation

Intervention physique effectuée sur un bâtiment, un bien immobilier ou un ensemble bâti d'intérêt patrimonial visant à le mettre en valeur ou à le conserver dans le respect de l'ensemble de ses caractéristiques architecturales d'origine (ex. : rénovation, restauration, agrandissement d'un bâtiment ou d'un ensemble historique). Action ou projet visant la préservation d'éléments significatifs du paysage.

2. Interprétation et diffusion

Mise en valeur qui sensibilise au patrimoine en situation, par l'action (animation, parcours interprété, production théâtrale, etc.) ou par l'objet (lieu, sentier d'interprétation, panneau, etc.) ou par une diffusion plus classique du patrimoine (exposition muséale, publication, etc.). Autres exemples : projet multimédia; spectacle ou festival mettant en valeur la culture traditionnelle; route ou chemin du Patrimoine; circuit patrimonial.

Source : Communication Alain Boucher

3. Porteur de tradition

Une tradition ne saurait être maintenue vivante sans quelqu'un pour la perpétuer. Le porteur de tradition porte en lui un savoir ou savoir-faire transmis de génération en génération (coutumes, croyances, danse, légendes, techniques diverses, etc.).

Source : Conseil québécois du patrimoine vivant

Prix de participation « Observations ou découvertes »

Chaque jour, des gestes sont posés permettant de protéger ou de mettre en valeur notre patrimoine. Identifiez un de ces gestes et dites-nous pourquoi il vous semble nécessaire.

Ou

Plusieurs détails architecturaux traduisent le caractère patrimonial de nos bâtiments. Indiquez-nous ceux que vous avez observés.